

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 23 JUIN 2015

Approbation du dernier compte-rendu :

Le compte-rendu de la séance de conseil municipal du 14 avril 2015 est approuvé à l'unanimité.

Demande de subvention :

Le conseil municipal approuve la pose de 8 compteurs sectoriels sur le réseau d'eau pour un coût estimé à 74 000 € HT, sollicite de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne une subvention au taux le plus élevé possible.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2014 :

Monsieur le Maire présente le rapport annuel où figurent les indicateurs techniques et financiers sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la lecture de ce rapport.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2014 :

Monsieur le Maire présente le rapport annuel où figurent les indicateurs techniques et financiers sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la lecture de ce rapport.

Demande de désaffiliation du centre de gestion :

Le conseil municipal à l'unanimité se prononce « contre » la désaffiliation d'Agglopolys et du CIAS du Blésois du centre de gestion du Loir-et-Cher.

Convention avec la C.C.S.R. :

Le conseil municipal approuve la convention à passer avec la Communauté de Communes Sologne des Rivières concernant l'instruction des autorisations d'urbanisme de la commune (les services de l'Etat n'assurent plus cette mission).

Modification des statuts :

Le conseil municipal approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières concernant l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes extérieures au périmètre de la C.C.S.R.

Vente de bois de chauffage :

Le conseil municipal,

- Prend connaissance de la localisation des lots de bois (parcelles forestières n° 16 et 19),
- Fixe le prix de vente du stère de bois sur pied à 4 €,
- Fixe le prix de vente du stère de bois façonné à 35 €,
- Prend acte que la vente aura lieu le vendredi 25 septembre 2015 à 18 heures à la mairie,
- Précise que la période d'inscription est fixée du 1^{er} septembre au 23 septembre 2015 inclus.

Motion contre la fermeture du centre des finances publiques de Salbris :

Le conseil municipal s'oppose au projet de la Direction Départementale des Finances Publiques de Loir-et-Cher prévoyant la fermeture du centre des finances publiques de Salbris à l'horizon 2016.

Demande de Monsieur GUERIN :

Monsieur le maire présente à l'assemblée la demande de monsieur GUERIN concernant la voie communale n° 3 dite « du Many ».

Il indique ensuite qu'un apport d'agrégat d'enrobé a été effectué, sans autorisation, sur une portion de cette voie faisant partie du domaine public.

Il explique avoir fait dresser des constats de l'état de la voie par un huissier, avant et après cet apport de matériaux.

Monsieur le maire va saisir les services de l'Etat pour la suite à donner à cette situation.

Création de poste :

Le conseil municipal crée un poste d'agent de maîtrise, à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2015 et accorde le bénéfice de l'I.E.M .P. aux agents du service technique relevant du grade des agents de maîtrise.

Décisions prises dans le cadre de la délégation :

Marchés :

- Signature d'un contrat avec BEIMO SARL de SOISSONS pour la maîtrise d'œuvre relative à la mise en place de compteurs sectoriels. La prestation est fixée à 5 490 € HT.
- Signature d'un contrat avec l'ESAT de VIERZON pour l'entretien des E.P.I. des agents du service technique pour l'année 2015.

Subvention :

Le conseil municipal accorde au C.M.L.J.S. une subvention de 1 450 € pour que cette association puisse effectuer divers achats (rideaux, distributeurs...) non pris en compte lors de la réalisation des travaux de réhabilitation de l'accueil de loisirs.

Soutien à l'action de l'AMRF pour la sauvegarde des libertés locales :

Le conseil municipal approuve la motion pour la sauvegarde des libertés locales, réaffirme son attachement aux libertés communales et s'associe solidairement à la démarche des élus de toute la France et notamment à l'initiative de l'Association des Maires Ruraux de France.

Motion pour préserver l'identité communale et la proximité, pour maintenir l'activité économique et les services publics locaux :

Le conseil municipal approuve la motion proposée par l'Association des Maires de France.

Vente d'un congélateur :

Le conseil municipal autorise la vente au plus offrant du congélateur LIEBHERR du restaurant scolaire et fixe au 31 octobre 2015 la date limite de remise des offres.

DIVERS :

Monsieur le maire informe l'assemblée que le bibliobus cessera son activité au 30 juin prochain et qu'à compter du 1^{er} septembre il faudra aller chercher les livres pour la bibliothèque à la Direction de la Lecture Publique à Blois, 2 fois par an.

Monsieur le maire informe l'assemblée que le SDIS n'assurera plus le service de « sécurité incendie » du feu de la Saint-Jean. Monsieur le maire va réagir auprès du président du Service d'Incendie de Loir-et-Cher.